Prochaine programmation régionale des Fonds Européens 2014-2020: Quel mode d'emploi pour les organisations de l'ESS?

ELISE DUBETZ – POUR LA SOLIDARITE

Think Tank européen Pour la Solidarité
www.pourlasolidarite.eu | info@pourlasolidarite.eu

FSE, FEDER et FEADER 2014-2020

CRESS Rhône-Alpes

Lyon

20 novembre 2012

1. Le Cadre Stratégique Commun
2. Le FSE
3. Le FEDER
4. Le FEADER

1. Cadre Stratégique Commun

- Un cadre commun pour les trois fonds structurels, le FEADER et le FEAM
- Avantage : possibilité de faire simultanément appel à plusieurs fonds autour d'un même objectif/de mêmes besoins (ex : dans une zone avec aspects urbains et ruraux)
- 11 objectifs + priorités transversales (développement durable, lutte contre les discriminations, …)

- Contrat de partenariat entre la Commission et chaque Etat membre pour des objectifs chiffrés

  (priorités de chaque fonds traduites en Programmes Opérationnels et Programmes de développement rural pour le FEADER)

- Dans ces contrats : indicateurs clairs, étapes, objectifs mesurables, évaluations

- Simplification notamment pour l'accès des plus petits acteurs
- Mais aussi de plus fortes conditionnalités. Enjeu : dépenser mieux et non dépenser moins => professionnalisation du secteur de l'ESS

  Autre enjeu : projets durables, à long terme
- Rappel : Initiative pour l'entrepreneuriat social, 1 des 3 objectifs = faciliter l'accès aux financements. Inscription nécessaire de la réforme des fonds structurels dans cette logique.

2. Le FSE

- 25% minimum du budget fonds structurels
- 4 des 11 priorités déclinées en 4 objectifs :

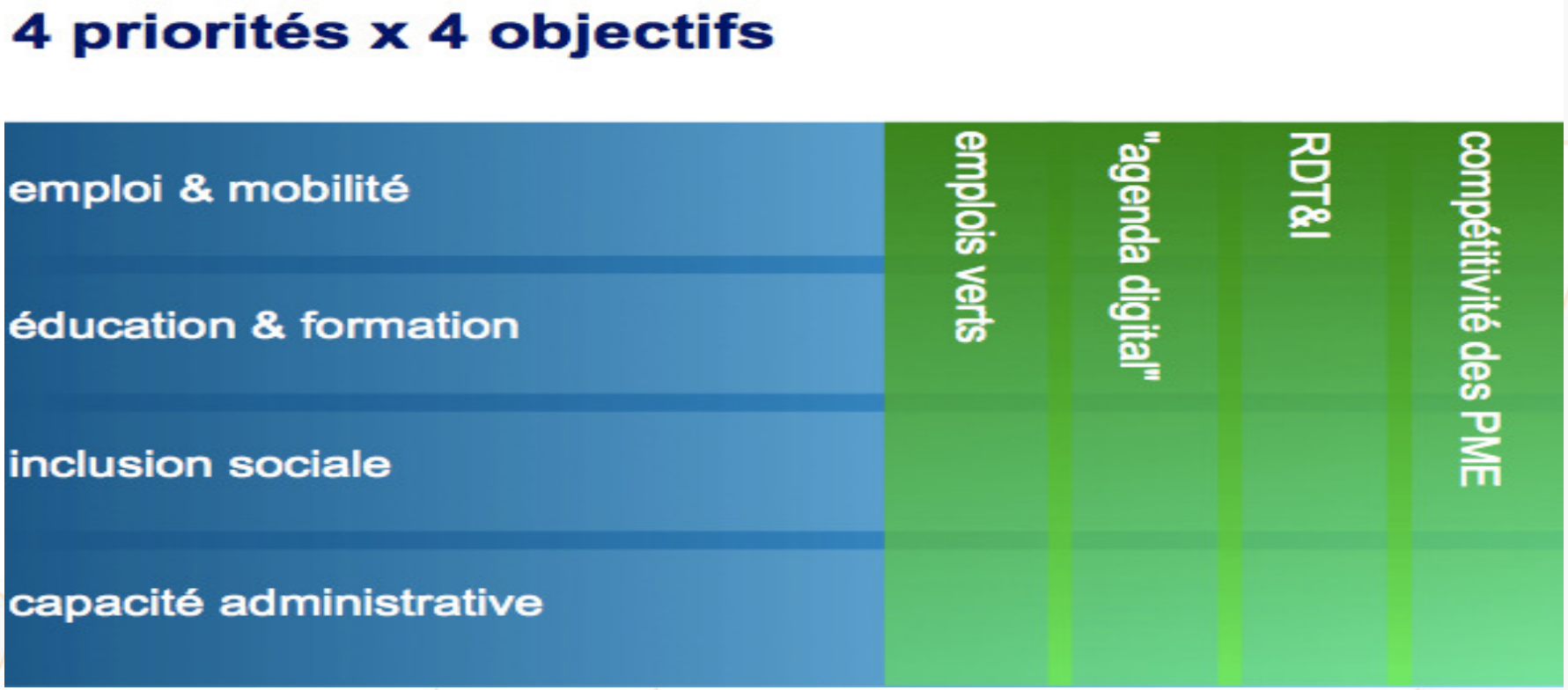

Fléchages vers :

- Les **personnes** les plus **défavorisées**
- « *Les parties prenantes **locales** et régionales, les **partenaires sociaux** et les organisations de la **société civile*** »
- L'**inclusion sociale** et la **lutte contre la pauvreté** : min. 20% du budget FSE
- « *La promotion de l'**économie sociale** et des **entreprises sociales*** »
- Coopération territoriale et transnationale

- Enjeu en matière d'**innovation sociale** aussi. Ex. de projet FSE : voiture électrique « Hiriko » du parc espagnol d'innovation sociale « DenokInn » : projet pour mise à l'emploi de populations défavorisées

3. Le FEDER

- Bonne alternative de financement pour l'ESS (rappel : répartition FEDER/FSE choisie par l'Etat et grâce au CSC, plus de cohérence entre FSE et FEDER)
- FEDER compétent pour les 11 priorités. Mais 80% FEDER mobilisé pour :

- RetD et innovation (obj. 1)
- TIC (obj. 2)
- Compétivité PME (obj. 3)
- Economie à faibles émissions CO2 (obj. 4) (20% pour efficacité énergétique et énergies renouvelables)

Propositions pour autres objectifs :

- En matière d'**emploi** (obj. 8) : « *création de pépinières d'entreprises (…), initiatives de développement local,…* »
- En matière d'**inclusion sociale** (obj. 9) : « *aide aux entreprises sociales* » (priorité d'investissement) « *investissement dans des infrastructures sociales et sanitaires* », …

- Promotion de la **coopération territoriale européenne** (règlement distinct) : projets communs, échange de bonnes pratiques, etc.

⇒Enjeu pour l'innovation sociale : leur permettre d'atteindre une taille ou une longévité suffisantes pour provoquer un réel changement des procédures, des institutions ou des organisations existantes.

Mais premier lieu d'expérimentation : le niveau local

« *Les chercheurs et les décideurs politiques s'accordent tous sur le rôle prédominant des autorités locales et régionales dans l'innovation sociale. L'impact des changements sociétaux, tels que le vieillissement, la précarité énergétique, ainsi que la réponse à des problèmes sociaux pressants tels que le chômage, la pauvreté, l'éducation, l'insécurité appellent d'abord à la mise en œuvre de* ***solutions de proximité*** (...). *Il importe donc de créer une* ***culture locale de l'innovation sociale****, action sensiblement différente de la promotion de l'esprit d'entreprise destiné à encourager la création d'une entreprise privée* » in JOUEN M., *L'innovation sociale en Europe et la cohésion sociale*, Avril 2012.

4. Le FEADER

- Instrument de la PAC inscrit dans le cadre stratégique commun
- 6 priorités : 5 en lien direct avec milieu agricole :

- Transfert de connaissances et innovations agriculture
- Compétitivité tous types agricultures
- Organisation chaîne alimentaire et gestion risques
- Restaurer écosystèmes
- Utilisation efficace des ressources

- 1 pour le développement rural pour « *promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales* ». Déclinée en 3 axes :

- Diversification et création entreprises et emplois
- Développement local dans zones rurales
- Accessibilité aux TIC

- Fonctionnement : outil CLLD « développement local mené par les acteurs locaux » (obligatoire, facultatif pour les autres fonds) => approche LEADER renforcée, base pour le CSC 2014-2020 pour le développement local mené par les acteurs locaux (développement territorial comme enjeu transversal d'une croissance inclusive)
- Min 5% du FEADER

Calendrier

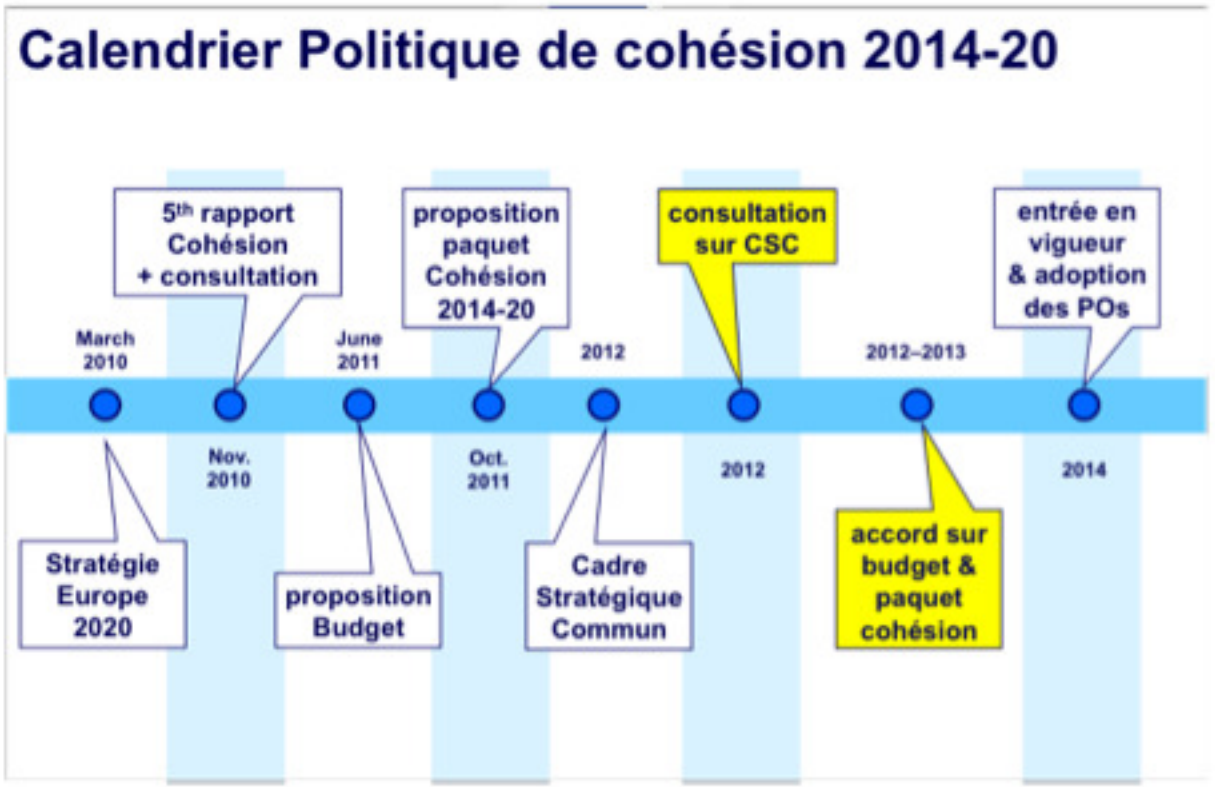
Calendrier Politique de cohésion 2014-20
5th rapport Cohésion + consultation
proposition paquet Cohésion 2014-20
consultation sur CSC
entrée en vigueur & adoption des POs
March 2010
June 2011
2012
2012–2013
Nov. 2010
Oct. 2011
2012
2014
Stratégie Europe 2020
proposition Budget
Cadre Stratégique Commun
accord sur budget & paquet cohésion

Enjeu pour l'ESS d'ici 2014 :

- Inscription de l'ESS dans les fonds : dans le « temps de la décision » et dans le « temps long de la mise en œuvre »
- Coopération avec l'Etat et les Régions pour utilisation maximale des fonds structurels
- Compréhension : formation et information pour l'accès aux fonds
- Anticipation
- Co-construction : moins d'opportunités pour les petits projets, enjeu de rassemblement

Merci de votre attention !

elise.dubetz@pourlasolidarite.eu